



Réglement antimasques - Le fascisme au bout de la matraque

Par [Victor-Lévy Beaulieu](#)

Mondialisation.ca, 17 mai 2012

[L'aut'journal info](#) 17 mai 2012

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [Le «Printemps érable»](#), [LE QUÉBEC](#)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Des policiers interviennent pour disperser des manifestants à Montréal.

Depuis que les étudiants sont en grève, le pouvoir politique, les autorités policières et les « généraux » des escouades antiémeute n'ont pas cessé de nous dire quel travail admirable policiers et escouades antiémeute accomplissent « avec discipline, discernement et sans user de force excessive », selon les mots mêmes du directeur de la Sûreté du Québec. Sauf quelques exceptions, les journalistes, commentateurs et chroniqueurs se sont rangés du côté de ce qu'ils ont appelé la nécessité de faire respecter la loi et l'ordre quand on vit en démocratie.

On a déjà oublié comment la violence a commencé : par des bidons d'essence soi-disant trouvés par la police devant les maisons de certains ministres, de faux cocktails Molotov lancés à l'intérieur des bureaux du gouvernement et des tas de briques jetés sur les rails du métro de Montréal. Les autorités policières et le pouvoir politique ont immédiatement associé les étudiants à ces actions « terroristes » et promis d'arrêter promptement les coupables de ces actions. Ce qui devrait nous sembler curieux, c'est que les autorités policières sont restées depuis absolument silencieuses là-dessus et, à ma connaissance, aucun journaliste ne s'est inquiété de la chose.

Mais l'effet de ces actions « terroristes » s'est rapidement répandu dans la population, particulièrement auprès des personnes plus ou moins âgées dont les sondages faits auprès d'elles révèlent ceci : les soins de santé et la sécurité à tout prix sont leurs priorités. Dans les foyers et les centres d'accueil qu'ils habitent, les gens préfèrent vivre comme des prisonniers (portes extérieures et intérieures fermées à clé 24 heures par jour, couvre-feu et gardien de sécurité en permanence), de sorte que leur univers est celui d'un camp concentrationnaire. La moindre violence dont ils entendent parler les remplit de terreur.

Par qui au juste ?

Aussi faut-il poser la question : les premiers actes de violence commis devant les maisons des ministres, leurs bureaux et dans le métro, de qui sont-ils l'oeuvre ? Des étudiants, des casseurs ou de la police elle-même ? Ça ne serait pas la première fois qu'elle se livrerait ainsi à la provocation dans les conflits syndicaux !

Des dirigeants de la Sûreté du Québec et des escouades antiémeute ont avoué devant les caméras de télévision que plusieurs de leurs agents avaient infiltré le milieu étudiant, aussi bien dans leurs assemblées que dans leurs manifestations. Posons donc une deuxième question : la première pierre lancée dans une vitrine de magasin l'a été par qui ? Il est tout de même curieux qu'avec tous les moyens dont elles disposent, les forces policières n'aient pu remonter à ce premier casseur.

Il est aussi curieux que la Sûreté du Québec et les escouades antiémeute, qui fichent depuis des années les membres des groupes radicaux, les ont d'abord laissés agir en toute impunité. Doit-on comprendre qu'elles se sont servies d'eux pour mieux avoir recours à une force excessive dans le but d'apeurer aussi bien les manifestants qu'une population qui mange mou et pense mou ?

Tandis qu'on nous montrait à la télévision ces terribles images de policiers matraquant sans discernement des étudiants qui ne faisaient que crier des slogans, le directeur de la Sûreté du Québec déclarait que ses policiers et ses escouades antiémeute « ne faisaient pas un usage excessif de la violence ». Sagement réfugié au quartier général de ses troupes, ce n'était évidemment pas lui qu'on matraquait !

En regardant ces images et en entendant le directeur de la Sûreté du Québec, je me suis souvenu de ce jour où Maurice « Mom » Boucher a été arrêté. Ce criminel, responsable de plusieurs meurtres, est sorti de chez lui, escorté gentiment par des policiers dont certains lui ont même demandé des autographes ! [...]

Deux poids, deux mesures

À mon avis, cela est fort éclairant sur notre système policier : quand nos escouades ont affaire à des bandits armés que rien n'arrête, surtout pas l'assassinat, ça file plutôt doux dans les quartiers généraux de nos casernes ! Mais quand on a devant soi de simples étudiants, on peut les gazer, leur lancer à bout portant des grenades assourdissantes, leur tirer au hasard des balles de caoutchouc, les poivrer à trois pieds de distance et les matraquer férocement comme s'ils étaient les pires gangsters qui soient !

À quoi cela tient-il ? Pourquoi certains policiers acceptent-ils de faire partie d'une escouade antiémeute ? Comment les choisit-on ? Quelle formation leur donne-t-on ? [...]

L'efficacité

Dans une communication faite à l'Université de Montréal sur le Troisième sommet des Amériques (avril 2001), Jean-Pierre Poirier de la Sûreté du Québec nous révèle que l'objectif ultime que l'on vise dans la formation des policiers qui feront partie des escouades antiémeute est L'EFFICACITÉ (l'emploi des majuscules est de lui). Au fond, peu importe comment on s'y prend, c'est l'efficacité qui prime.

En 2004, le Code criminel du Canada a été réformé, notamment pour encadrer cette fameuse efficacité, autant chez les policiers que chez toute personne ayant autorité dans notre société :

« Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessures corporelles pour autrui. »

Malgré les recherches que j'ai entreprises, aucun policier ni aucun membre des escouades antiémeute n'ont été poursuivis au nom de l'article 217.1 du Code criminel. Est-ce à dire qu'ils n'ont jamais rien à se reprocher ? Que pas un seul parmi eux n'abuse du pouvoir qu'il a ?

Ce sont de bons pères de famille comme nous tous, a déclaré un représentant de la Sûreté du Québec après la manifestation de Victoriaville. De bons pères de famille sans doute, mais pourquoi deviennent-ils membres des escouades antiémeute ? Une première réponse : la paie qui est substantiellement plus élevée que ce qu'ils toucheraient s'ils étaient de simples policiers, et les alléchants avantages sociaux qui vont avec. [...]

L'article 217.1

Depuis le début de la grève étudiante, les escouades antiémeute l'ont aussi démontré : faire gicler du poivre de Cayenne en plein visage d'un manifestant qui se tient à quatre pieds de vous vous rend imputable selon l'article 217.1 du Code criminel ; être au volant d'une autopatrouille et foncer à toute allure sur un groupe de manifestants (comme cela a été le cas à Victoriaville) vous rend imputable selon l'article 217.1 du Code criminel ; lancer à ce point des gaz irritants sur des manifestants qu'on a failli (toujours à Victoriaville) évacuer l'hôtel où se tenait le congrès du Parti libéral est imputable selon l'article 217.1 du Code criminel ; utiliser des bombes assourdissantes et des balles de plastique (jugées trop dangereuses par les Américains, ce qui est tout dire) est imputable aussi selon l'article 217.1 du Code criminel.

Pourtant, à la conférence de presse donnée par la Sûreté du Québec le 15 mai dernier, aucun journaliste n'a fait état de l'article 217.1 du Code criminel. [...]

Membres radicaux fichés

Depuis le début de la grève étudiante (qui est légale, rappelons-le), les médias radiophoniques et télévisuels ont fait appel abusivement à tous ces prétendus experts issus des corps policiers qui n'ont cessé de faire l'éloge des escouades antiémeute. Tous ces prétendus experts ont admis que les organisations étudiantes étaient infiltrées par des espions, qu'on les trouvait aussi au cœur des manifestations, que la majorité des membres des groupes radicaux étaient fichés depuis longtemps.

Pourquoi alors les a-t-on laissés agir ? Par stratégie ? Pour que les manifestations étudiantes déraillent et qu'on puisse faire avaliser par cette grande partie de la population qui mange

mou et pense mou toutes les actions de la police et des escouades antiémeute ?

Règlement antimasques

Les sondages nous disent que cette stratégie a été fort efficace. Le sénateur Boisvenu voudrait qu'Ottawa punisse de dix ans de prison toute personne portant un masque dans une manifestation ! L'hystérique maire de Montréal présentera vendredi prochain un « règlement antimasques » qui va interdire à tout manifestant d'avoir le visage couvert par un masque, une cagoule ou... un simple foulard ! L'hystérique maire de Montréal semble encore ignorer que les étudiants se sont mis à porter masques, cagoules et foulards pour assurer leur sécurité face à des escouades antiémeute qui les poivraient et les gazaient de façon éhontée.

Souvenons-nous qu'au milieu des années 1960, cet autre maire hystérique que fut Jean Drapeau avait fait adopter un règlement antimanifestations, règlement qui fut jugé anticonstitutionnel, et ne put donc être appliqué. Celui que propose l'hystérique maire de Montréal ne contrevient-il pas à nos chartes des droits et libertés et, bien loin de protéger les citoyens pacifiques, ne donne-t-il pas encore plus de pouvoir arbitraire à un système policier qui en a pourtant déjà trop ?

Recours devant les tribunaux

Si ce règlement absurde devait être adopté, je m'engage, au nom de la liberté qui est le gage de la démocratie, à faire tout ce que je pourrai pour mettre en échec une telle initiative, y compris le recours aux tribunaux. J'invite donc toutes celles et tous ceux qui craignent pour l'avenir de notre démocratie à manifester activement leur désaccord.

Devant l'injustice, l'iniquité et l'abus du pouvoir, on n'a pas le droit de rester les bras croisés. L'injustice, l'iniquité et l'abus du pouvoir sont les portes qui nous mènent tout droit au fascisme.

La source originale de cet article est [L'aut'journal info](#)

Copyright © [Victor-Lévy Beaulieu](#), [L'aut'journal info](#), 2012

Articles Par : [Victor-Lévy Beaulieu](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca